

Comme je l'ai déjà dit, il y a tant de choses dont nous pouvons être fiers au Canada. Nous voyons sûrement plus loin que l'opportunisme politique et les facteurs économiques. Si ce projet de loi était modifié afin que le régime fonctionne le plus efficacement possible, je me soucierais fort peu que nous nous endettions pour 50 ans. J'ai déjà dit que si nous pouvions sauver une vie de plus, il vaudrait la peine de réexaminer le projet de loi. Mais l'enjeu, c'est plus qu'une vie, c'est un nombre incalculable de vies.

Je n'aime pas parler sans cesse de l'Angleterre, mais c'est un pays que j'aime beaucoup, qui nous touche de près et qui se prête donc à une comparaison. Une éminente autorité britannique, de passage au Canada il y a quelques jours, a signalé les erreurs du programme de Grande-Bretagne. En fait, la plupart de mes notes d'aujourd'hui sont tirées de son discours. Il disait en résumé que s'ils pouvaient revenir maintenant—je crois qu'il parlait des diplômés qui ont quitté l'Angleterre il y a à peine deux ans—et les derniers chiffres prouveront que leur nombre est encore plus grand maintenant—aux anciennes méthodes, il leur faudrait vingt ans pour se rattraper. Pour l'amour du Ciel, monsieur l'Orateur, si ce régime ne doit entrer en vigueur que dans deux ans, pourquoi ne pas le remettre en question?

Les promesses électorales valent-elles autant, à nos yeux, que des vies humaines? J'aimerais rapporter les paroles d'un chirurgien anglais très éminent qui, quatre mois avant la mise sur pied du régime d'assurance-santé dans son pays, avait 65 patients sur sa liste d'attente et qui, cinq mois après, en avait 365. Et qu'a-t-il dit franchement et sincèrement, à lui-même et à quiconque lui a posé la question? Il a dit: «On ne m'en sait aucun gré. J'ai parfois travaillé 18 ou 20 heures, mais maintenant on ne m'en sait aucun gré.»

● (6.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous devrions certainement revoir ce projet de loi ou considérer un amendement qui nous permettrait de reconsidérer cette mesure législative. Je le demande en toute sincérité et en toute franchise.

Il s'agit ici d'une mesure socialisante. Nous en avons vu un horrible exemple et j'hésite de le mentionner, mais j'ai des opinions bien arrêtées à ce sujet. Pendant la fin de semaine, nous avons appris la nouvelle du terrible désastre qui a eu lieu au pays de Galles. Qu'est-ce qui en a été la cause? Je l'ignore, mais je me demande si cela n'est pas arrivé par suite de l'inaction du gouvernement. L'enquête fera éclater la vérité, mais le gouvernement a pris en main une industrie et

[M. Gundlock.]

l'on a attiré son attention sur le danger possible à maintes reprises. La situation a abouti à un désastre terrible et probablement la seule excuse du gouvernement est qu'il n'avait pas assez d'argent pour prendre les mesures préventives qui s'imposaient.

Je le répète, je n'accepte pas la déclaration d'après laquelle nous ne pouvons pas nous permettre d'appliquer immédiatement cette mesure. Si elle est utile à ce point, et si elle garantit la continuité de nos recherches médicales qui ont atteint tant de succès et une si haute réputation nous pouvons nous le permettre. Croyez-moi, je m'en voudrais de participer à un programme qui nuirait à la recherche au Canada. Rappelons-nous le médecin internationalement connu qui, dans son étude de la tension, a mis au point le remède de détente qui nous a placés au premier rang dans le monde, même avant les États-Unis. Rappelons-nous aussi notre fameux neurologue qui a été acclamé dans le monde entier et aussi le médecin qui a inventé la chirurgie à cœur ouvert, une des plus grandes réalisations de la médecine actuelle.

Nous saisissons l'importance de cette mesure en pensant aux éminents chercheurs et professeurs canadiens. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'exhorte la Chambre et le ministre à consacrer le temps nécessaire à une étude approfondie de la question à y apporter les amendements qui s'imposent. Entre-temps, nous pourrions étudier la mesure législative sur les pensions de vieillesse, question qui revient si souvent sur le tapis.

Pour terminer, je demanderais au ministre de réexaminer cette mesure, et si j'ai eu tort d'en retarder l'étude j'en accepte le blâme et je consignerai au compte rendu que j'en suis fier. J'espère que le ministre m'a suivi avec assez d'attention et qu'il tiendra compte de mon exhortation. Somme toute, nous avons tout le temps voulu, c'est lui qui l'a dit. Passons maintenant aux autres travaux de la Chambre.

M. Lawrence Watson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser dès le début que j'accepte le principe du paiement par anticipation des soins médicaux, comme, je crois, la plupart des Canadiens et tous les députés ici. Nous tous qui cotisons depuis des années à des régimes, comme celui de la Croix-Bleue, du MSI et autres, avons prouvé que nous y croyons. Les sociétés industrielles et commerciales du Canada ont créé des programmes d'assurance médicale pour leurs employés que ceux-ci considèrent comme un avantage social nécessaire. Ils leur permettent, en effet, de payer les comptes d'hôpitaux et de médecins en cas d'urgence.